

Québec, le 30 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Question au feuillet relative aux mesures prises pour éviter les bris de service dans les centres de la petite enfance de Montréal

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 12 décembre 2025, le député d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Alexandre Leduc, inscrivait au feuillet une question concernant la situation de la main-d'œuvre dans les centres de la petite enfance (CPE) de Montréal. Il est demandé quelles mesures concrètes le gouvernement compte prendre pour éviter un bris de service dans les CPE de Montréal, étant donné les changements aux programmes menant à la résidence permanente et le nombre de travailleurs étrangers temporaires travaillant en petite enfance.

D'abord, il importe de mentionner que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est remplacé par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Le programme permet notamment de prioriser l'invitation, puis la sélection, de personnes résidant sur place avec un statut temporaire œuvrant dans les secteurs en demande, comme les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

De plus, depuis le début janvier 2026, il est possible pour les SGEE de Montréal de renouveler des permis de travail temporaire pour leur personnel, ce qui est une bonne nouvelle et devrait apaiser les inquiétudes des employeurs en petite enfance. Deux changements ont eu lieu depuis le moment où la question a été inscrite au feuillet :

- Depuis le 18 décembre 2025, le secteur des services de garderie (code SCIAN 6244) a été ajouté aux secteurs bénéficiant d'une exemption à de la mesure de suspension du Québec concernant la réception de certaines demandes d'études d'impact du marché du travail (EIMT). La décision d'exempter le secteur des services de garderie

... 2

de la mesure de suspension vise à appuyer ces employeurs dans la réponse à leurs besoins de main-d'œuvre et contribue à diminuer les risques de bris de service.

- Depuis le 9 janvier 2026, le refus de traitement du gouvernement fédéral a cessé de s'appliquer dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, puisque le taux de chômage y est maintenant inférieur à 6 %.

Les données les plus récentes en matière de main-d'œuvre démontrent un nombre d'embauches élevé réalisé par les SGEE partout au Québec, et une baisse du taux de postes vacants (6 % en 2024-2025, contre 7 % en 2023-2024). Ces résultats démontrent la capacité des SGEE d'attirer et de recruter du personnel. Le ministère de la Famille est bien au fait de cette réalité, et c'est pourquoi des mesures de soutien à l'attraction et à la qualification ont été mises en place et sont à la disposition des CPE et des garderies. Le Parcours travail-études en petite enfance (Parcours) permet de recruter des personnes et de les rémunérer pendant leurs études, tout en occupant un emploi en SGEE. Le Parcours est offert par 19 Cégeps au Québec, en ligne ou en mode hybride, et permet de former du personnel éducateur en cours d'emploi.

La qualification en emploi est une stratégie porteuse pour développer les compétences et fidéliser le personnel éducateur, et plusieurs mesures sont mises à la disposition des SGEE et de leur personnel éducateur non qualifié : des incitatifs financiers, des heures rémunérées pour se former ou compléter une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences menant à un diplôme, et un service de certification qui peut émettre des prescriptions de formation pour savoir précisément les conditions à remplir pour se qualifier.

Toutes ces mesures sont décrites sur la page web : [Démarches pour devenir éducatrice ou éducateur de la petite enfance | Gouvernement du Québec](#).

Par conséquent, nous croyons que les SGEE disposent d'outils concrets pour agir afin de favoriser l'embauche et la qualification de leur personnel éducateur. Le ministère de la Famille demeure néanmoins à l'écoute de l'évolution de la situation et des réalités particulières qui peuvent survenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kateri Champagne Jourdain'.

Kateri Champagne Jourdain